



Etre associé d'une sci et se louer le bien ?

Par **GalaktoHelis**, le **28/05/2010** à **16:38**

Bonjour,

Nous avons créé une SCI familiale dans le but d'accéder à la propriété. Nous sommes 4 associés (mes parents, mon mari et moi).

Nous voulions savoir s'il était possible de se louer à soi-même le bien acheté par l'intermédiaire de la SCI étant donné que nous sommes associés et co-gérant au sein de la SCI (mon mari et moi) ?

Si oui, nous avons vu qu'il fallait fixer le montant du loyer selon le marché immobilier en cours. Où faut-il se renseigner pour avoir ces montants ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement